



Louvain-la-Neuve, le 13 juillet 2020

COMMUNE DE BEAUVECHAIN
OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL
COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE
DEVELOPPEMENT RURAL DU JEUDI 02 JUILLET 2020**

Participants

- Pour la CLDR : la présidente de la CLDR, 15 présents, 5 excusés.
- Pour la Fondation Rurale de Wallonie : Simon De Paepe.

ORDRE DU JOUR

- 1 Introduction
- 2 Approbation du compte rendu de la réunion du 03 octobre 2020
- 3 Actualisation de projets
- 4 Rapport annuel 2019
- 5 Décision de programmer le lancement d'une nouvelle Opération de Développement Rural
- 6 Divers.

Annexes

Présentation FRW

1 INTRODUCTION

La présidente introduit la séance et présente spécifiquement les agents communaux ; la responsable du cadre de vie/PCDR-Agenda 21 local et le conseiller en énergie.

2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 03 OCTOBRE 2019

Le compte rendu de la réunion précédente du 03 octobre juin 2019 est approuvé.

3 ACTUALISATION DE PROJETS

3.1 FICHE PROJET III.4 - MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE CHALEUR : ADAPTATION DU CHOIX ENERGETIQUE

Lors de la réunion CLDR du 03 octobre 2019, les membres CLDR ont souhaité envisager la possibilité de choisir une autre source de combustible que le pellet. Notamment, afin de s'inscrire dans une économie plus locale. La Commune a prospecté davantage cette possibilité et a rencontré des acteurs locaux dans la production énergétique à base de copeaux de bois.

Le type de projet est donc adapté pour avoir une valorisation locale qui utilise les copeaux issus des produits des déchets verts dans une micro région (ex : parcs à conteneurs de la Province). En résulte une inscription du projet dans une économie circulaire où les déchets des habitants de la Commune se retrouveront en partie utilisés dans le réseau de chaleur communal.

La Commune souhaite par ailleurs planter des arbres qui, à moyen terme, pourront être utilisés dans le réseau.

La CLDR approuve cette adaptation du projet et invite la commune à voir si la chaudière utilisée pourrait convenir à la combustion du miscanthus. Auquel cas, des projets de plantation pourraient être réalisés en partenariat avec les agriculteurs.

3.2 FICHE PROJET II. 5 - CONSTRUCTION DE LOGEMENTS PUBLICS INTERGENERATIONNELS : ADAPTATION TYPOLOGIE DE LOGEMENTS

La Commune propose d'adapter la typologie de logements proposée dans le projet en proposant 4 appartements au lieu de 1 maison et 2 appartements. En effet, la proportion d'appartements sur le territoire communal est relativement faible et le besoin des habitants pour ce type de logements augmente d'années en années (familles monoparentales, seniors, jeunes...). Il est nécessaire de s'adapter à cette demande et aux besoins des habitants.

⇒ *Il est rappelé que les rentrées d'argent que la Commune perçoit avec un projet subsidié en Développement Rural, ont été et seront réinjectées dans des projets du PCDR. C'est dans cette logique que la Commune a construit par le passé six logements publics moyens intergénérationnels sur fonds propres en y incorporant les rentrées des loyers perçus dans des logements préexistants construits en Développement Rural. Il en sera de même pour le futur.*

La CLDR approuve cette adaptation du projet.

3.3 FICHE PROJET I. 3 - TRANSFORMATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE HM ET USAGE EN MAISON RURALE – ADAPTATION ADAPTATION

Ce projet, dont la convention faisabilité a été obtenue en 2015, a fait l'objet d'adaptations. Au cours de la réflexion, le projet qui prévoyait au départ une rénovation des volumes existants a évolué vers diverses extensions du bâtiment existant. Suite à quoi, le projet introduit a rencontré de multiples freins administratifs (permis...). Le retard se faisant, les besoins ont été ré-analysés par la Commune. Au vu des multiples nouvelles salles qui ont vu le jour dans la Commune, du surcoût important des extensions et du besoin très ponctuel en 'grosses' infrastructures culturelles (gradins...), il est proposé d'adapter le projet pour revenir aux souhaits initiaux exprimés par les habitants. Les possibilités pour les grands événements ponctuels existent dans d'autres salles existantes. Le matériel nécessaire (gradins, sono...) pourrait être obtenu auprès de la Fédération Wallonie Bruxelles. Le projet proposé prévoirait donc les éléments suivants :

- Rénovation des volumes existants en usage polyvalent
- Amélioration acoustique du bâtiment
- Amélioration de la performance énergétique du bâtiment
- Dépollution de matériaux contenant de l'amiante
- Retrait du plafond pour augmenter la hauteur sous-plafond
- Rénovation des vestiaires et des sanitaires
- Création d'une rampe d'accès PMR

Le projet ayant déjà reçu une convention de faisabilité, il sera nécessaire de modifier l'avant-projet et de le présenter aux services du Développement Rural de la Région Wallonne.

La CLDR approuve cette adaptation du projet.

4.1 SUIVI DES PROJETS EN DEVELOPPEMENT RURAL

L'année 2019, malgré les élections communales, a rencontré de nombreuses avancées sur de nombreux projets.

- **L'éco-rénovation d'un bâtiment industriel en maison rurale, logement public et atelier rural à L'Ecluse ;**
Les travaux sont terminés. Toutefois, les services de secours et d'incendie ont imposé la reconstruction de l'escalier afin qu'il corresponde aux normes de sécurité. Par ailleurs, la Commune rencontre des difficultés pour la réception définitive avec la société chargée des travaux.
- **Création d'une maison multiservices à Hamme-Mille ;**
Après de multiples freins de procédure causés par l'obtention des subsides par l'Agence pour Une Vie de Qualité (AVIQ), les travaux ont pu démarrer. La crise du Covid-19 a forcé le statage (suspension des travaux et délais de réalisation). Par ailleurs, l'AVIQ approuvant les subsides, l'établissement a reçu la reconnaissance comme lieu de séjour pour seniors. L'établissement recevra des subventions pour l'engagement de personnels qualifiés pour l'encadrement des seniors.
- **Aménagement d'une maison rurale, de la mémoire et de la citoyenneté à Tourinnes-la-Grosse ;**
Les travaux de démolition et de gros œuvres sont terminés. Des choix d'aménagements, notamment pour des éléments patrimoniaux, doivent être faits. L'agent communal responsable de la mémoire et de la citoyenneté prendra place dans le nouveau bâtiment et y développera des projets pour dynamiser le lieu. Ce projet a également été retardé à cause de la crise du Covid-19.
- **Eco-rénovation de la cure de La Bruyère en maison de village et création de deux logements ;**
Le permis d'urbanisme a été octroyé. Le dossier de projet est envoyé au service du Développement Rural – DGO3.
- **Création d'un cœur de village à Hamme-Mille dans le cadre de la restructuration du centre ;**
Ce projet a déjà reçu la convention faisabilité auprès du cabinet ministériel du Développement rural. L'auteur de projet désigné va réaliser prochainement un avant-projet dont l'esquisse sera présentée à la CLDR. Pour rappel, une partie du périmètre a fait l'objet d'une conception dans le cadre de l'appel à projet visant à « améliorer le cadre de vie des citoyens et à augmenter l'attractivité des lieux de centralité de nos communes » dans le cadre de la subvention de la Ministre des Pouvoirs Locaux. Cette partie du projet pourra être réalisé dans le courant de l'année.
- **Réalisation d'un plan communal de mobilité modes doux ;**
Le bureau d'études 'AGORA' a été désigné par les services publics de Wallonie (DGO2) pour démarrer l'étude du plan communal de mobilité modes doux. Un pré-diagnostic a déjà été réalisé et une réunion de coordination s'est tenue entre les différents acteurs concernés (DGO2, collègue et services communaux, FRW, zone de police).
- **Actions de sensibilisation des habitants au développement durable et en particulier à leur environnement / Conscientisation environnementale dans les écoles / Plantation d'arbres, de haies et fleurissement des parterres ;**

Ces actions sont constantes et se poursuivent d'année en année au niveau communal.

- **Mise en place d'un plan de gestion des afflux d'eau intégrant des techniques innovantes pour lutter contre les inondations et les coulées de boue en partenariat avec le monde agricole ;** 6 zones à risque ont été identifiées sur la Commune de Beauvechain. De multiples aménagements ont déjà été réalisés sur le territoire. La Commune souhaite organiser une réunion pour présenter les bons aménagements aux personnes concernées par ces zones (agriculteurs...).

4.2 RAPPORT DE LA CLDR

Un appel à candidature a été réalisé à la suite des élections. La nouvelle CLDR est composée de 28 membres.

La CLDR s'est réunie 5 fois sur l'année 2019, qui correspond au minimum requis par le décret du développement rural.

Deux réunions conjointes ont été organisées :

- Réunion sur les perspectives agricoles et environnementales (agriculteurs/CLDR/CCATM/PCDN),
- Réunion mobilité (CLDR/CCATM).

Les réunions CLDR plénière ont eu pour principal objet la réflexion et le suivi des projets dans le cadre de l'Opération de Développement Rural. Par ailleurs, de multiples informations sur les nouveautés communales ont été données.

4.3 DYNAMIQUE DE LA CLDR ET DU GT AGRICULTURE

Faisant suite à la volonté marquée par une grande part des agriculteurs présents lors de la soirée ciné-action du 08 mai 2019, un Groupe de Travail 'agriculture' destiné uniquement aux agricultrices et agriculteurs de la commune est mis en place et a pour objectif d'initier une nouvelle dynamique entre les agriculteurs locaux.

Le GT s'est réuni à plusieurs reprises :

- Réalisation d'un état des lieux et proposition de différentes idées de projets et d'objectifs à atteindre.
- Réflexion sur l'objectif spécifique « améliorer l'éducation des habitants non-agriculteurs sur l'agriculture et le métier d'agriculteur pour changer les mentalités, améliorer les relations et le dialogue entre tous ».
- Organisation d'un stand agriculture pour l'évènement 'balade en fête'.

Malheureusement, la crise du COVID-19 a contraint la Commune à annuler l'évènement. Toutefois, le travail n'est pas perdu et servira pour l'organisation du prochain évènement.

Par ailleurs, les Agriculteurs souhaitent réaliser une charte agricole à destination des habitants et nouveaux habitants pour les sensibiliser sur le travail agricole. La volonté est de proposer un dialogue entre les agriculteurs et les habitants pour répondre aux questions de chacun.

En préalable à la rédaction de cette charte, un questionnaire est en cours d'élaboration et sera proposé aux habitants de la Commune. Celui-ci vise à questionner les habitants sur leur regard et leurs interrogations sur l'agriculture de Beauvechain. Les réponses permettront d'y répondre à travers la rédaction de la charte agricole.

4.4 PROGRAMMATION DES PROJETS A ENCLANCHER POUR 2020, 2021 ET 2022

La proposition de programmation trisannuelle est présentée à la CLDR.

- 2020 : Fiche projet III.4 : Mise en place de projets énergétiques innovants, notamment en lien avec l'agriculture- Projet de réseau de chaleur sur la place communale de Beauvechain
- 2021 : Fiche projet III.8 : Aménagements pour les usagers lents. Divers projets de liaison entre les points nœuds
- 2022 : Fiche projet I.4 : Acquisition et aménagement d'un espace de convivialité au cœur du village de Tourinnes-la-Grosse (ex-terrain de football)
- 2022 : Fiche projet II.5 : Construction de logements publics intergénérationnels rue Max Vander Linden – 4 appartements.

La CLDR approuve le rapport annuel et la programmation trisannuelle

5 DECISION DE PROGRAMMER LE LANCEMENT D'UNE NOUVELLE OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le Conseil Communal a récemment approuvé la décision de programmer une nouvelle Opération de Développement Rural (ODR).

La présente Opération a été approuvée en décembre 2012 pour une période de validité de 10 ans. Le souhait de la Commune est de lancer les consultations villageoises au plus proche de la fin de validité afin de pouvoir le plus rapidement obtenir la validation de la 3^{ème} ODR.

L'élaboration d'un Programme Communal de Développement Rural (PCDR) passera par de multiples étapes de participation citoyenne :

- Notamment une phase consultation villageoise. Une réunion sera réalisée dans chaque village.
- Des Groupes de Travail thématiques seront organisés pour chaque grand enjeu de développement de la Commune.
- Une nouvelle CLDR sera constituée pour participer à la rédaction des différentes parties du PCDR (diagnostic partagé, enjeux de développement, objectifs, projets...).

Cette phase d'élaboration dure approximativement deux années.

6 DIVERS

Pas de divers.

Fin de la réunion

Simon DE PAEPE
Agent de développement
Fondation Rurale de Wallonie

